

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 mai 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 mai 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 20 mai 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Evelyne TRECARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothee BRICOUT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Isabelle CLAUDET, Frédéric MORISOT, Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 12 avec pouvoir

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRECARTES
2. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Bernadette MONNIER, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Éric APFFEL, pouvoir à Nicolas SORET
6. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
7. Jacques COURTAT, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
8. Olga LIGAULT, pouvoir à Guy BOURRAS
9. Valérie SUBRENAT, pouvoir Xavier MARQUIS
10. Didier MIGNON, pouvoir à Frédéric MORISOT
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Isabelle CLAUDET
12. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Linda GUEDJALI

Objet : Groupement de commandes fournitures de bureau et papier ayant pour coordonnateur la Communauté de communes du Jovinien

MP/2025/43

**Conseil communautaire du
20 mai 2025**

Objet : Groupement de commandes fournitures de bureau et papier ayant pour coordonnateur la Communauté de communes du Jovinien

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code Commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 12 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, pour des raisons d'optimisation de la commande publique, de constituer un groupement de commande ayant pour coordonnateur la Communauté de Communes du Jovinien ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation du marché « Fournitures de bureau et papier » pour la période 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT que l'accord cadre à bons de commande comprendra 3 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Fournitures bureau ; Accessoires de bureau, produits d'écriture et correction, produits de classement et d'archivage, petits équipements de bureau.
02	Papeterie ; Papiers blanc et couleurs pour la reprographie et l'impression de documents, de différents grammages et dimensions.
03	Enveloppes et pochettes ; Enveloppes et pochettes blanches ou Kraft avec ou sans fenêtre, de différentes dimensions, avec ou sans impression.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation et de notification ;

CONSIDÉRANT que, en tant que coordonnateur du groupement ayant la qualité du pouvoir adjudicateur, le président de la Communauté de Communes du Jovinien, signera, notifiera et exécutera le marché au nom du groupement ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 49

Contre : 0

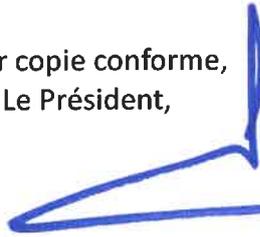
Abstention : 0

-ADHERE au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Jovinien et d'autres membres pour la période 2025-2028,

-DÉSIGNE la Communauté de Communes du Jovinien coordonnateur du groupement de commande,

-AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Jovinien, ou son représentant dument habilité, à signer le marché et tout document utile à l'exécution de la présente délibération pour le compte des membres du groupement, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Linda GUEDJALI